



LIVRET DE L'ETUDIANT EN PSYCHOMOTRICITE

ETUDES PREPARATOIRES AU DIPLÔME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN

Troisième année

11^{ème} Promotion – 2024/2027

Année 2026-2027

Du 1 septembre 2026 au 28 juin 2027

SOMMAIRE

• Equipe de l'IFP, contacts et organigramme	4
• Calendrier de l'année	7
• Dates et modalités des évaluations	8
• Texte réglementaire relatif aux études préparatoires du Diplôme d'Etat de Psychomotricien ...	9
• Les stages de deuxième et troisième année	22
• Echancier des rendus principaux : documents administratifs	25
• Module 1a	27
• Module 1b	30
• Module 1c	32
• Module 1d	34
• Module 1e	39
• Module 2	54
• Module 3	59
• Règlement intérieur	71

Préambule

Par arrêté n° SA 2014/05, l'Institut de Formation en Psychomotricité (IFP) a ouvert ses portes le 09 septembre 2014. Il d'abord fait partie des Instituts de Formation Paramédicales (IFPM) du Centre Hospitalier Régional Universitaire d'Orléans (CHRU). Depuis le 1^{er} juillet 2026, l'IFP est rattaché à l'université d'Orléans.

L'IFP est basé sur le campus de l'Université d'Orléans la Source, bâtiment Vinci, en face du bâtiment Polytech Vinci.

Il accueille, chaque année, 25 étudiants de première année.

Les besoins de santé en France évoluent en fonction du contexte socio-économique et des orientations politiques de santé publique. Le développement de la prévention, le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques ont accru les besoins en santé.

La prise en charge de ces besoins de santé s'effectue encore pour la majorité des cas dans des établissements de santé même si la tendance est au développement des alternatives, comme les maisons de santé pluridisciplinaires qui sont de plus en plus présentes en Région Centre-Val de Loire.

Ces maisons de santé apportent une réponse à la pérennisation d'une présence médicale et paramédicale sur l'ensemble du territoire grâce à l'exercice coordonné interdisciplinaire.

Les psychomotriciens sont des acteurs de santé paramédicaux, dont le rôle est fondamental dans la prise en charge globale et dans le parcours de soins des patients, quel que soit le secteur d'exercice.

La création de l'IFP répond au constat d'un manque de professionnels paramédicaux sur la région Centre-Val de Loire, corrélé à une demande de soin en constante augmentation.

Devenir psychomotricien...

Vous avez choisi de vous inscrire dans un cursus de formation qui vous prépare à exercer le métier de psychomotricien. Cette profession paramédicale, qui a vu le jour dans les années 60, recrute et offre immédiatement du travail en libéral et / ou en institution.

En plein développement sur le plan international et dans le domaine de la recherche, cette profession a la particularité de prendre en compte l'être humain dans sa globalité et conjugue les relations humaines à la visée fonctionnelle / rééducative.

C'est une profession qui se fonde sur le respect de la personne humaine, dans ses choix et ses singularités, et répond aux besoins nouveaux générés par les évolutions sociétales.

Le psychomotricien intervient sur les liens et résonnances entre le corps et le psychisme : il travaille à restaurer, maintenir ou améliorer l'équilibre et l'harmonie du vécu corporel.

La palette de possibilités professionnelles ne cesse de s'élargir, et de nouveaux champs d'exercice apparaissent : en néonatalogie, en maternité, auprès du patient atteint de la maladie d'Alzheimer, dans la rééducation des troubles neurodéveloppementaux, le travail à dimension thérapeutique (psychiatrie)...

En établissement ou en libéral, le psychomotricien travaille sur prescription médicale, en lien avec les partenaires de santé, équipes pluridisciplinaires de soi

Equipe de l'IFP, contacts et organigramme

Fonction	Nom	Adresse électronique	Téléphone
Directrice de l'IFP	Mme J. LOBBE	julie.lobbe1@univ-orleans.fr	02 38 49 24 74
Responsable pédagogique de première année Responsable des stages			02 38 49
Responsable pédagogique de seconde année Responsable des stages	Mme S. SANCHEZ	sonia.sanchez1@univ-orleans.fr	02 38 49 24 82
Responsable pédagogique de troisième année Responsable des stages	Mme T. GRAIN	tiphaine.grain@univ-orleans.fr	02 38 49 25 90
Formatrice	Mme C. LE MENN – TRIPI	cindy.le-menn-tripi1@univ-orleans.fr	02 38 49 24 91
Secrétariat	Mr L. NORMAND	leo.normand@univ-orleans.fr	02 38 49 24 57

Informations

Les étudiants sont informés que le secrétariat est ouvert aux heures suivantes :

JOURS	HORAIRES
LUNDI	9h – 17h30
MARDI	9h – 17h
MERCREDI	9h – 16h
JEUDI	9h – 16h
VENDREDI	9h – 16h

Ces horaires peuvent être soumis à modification pour raisons de service

La Bibliothèque de l'Université des Sciences vous accueillera :

9 rue de St Amand, 02-38-49-40-60

Du lundi au jeudi de 8h à 20h

Le vendredi de 8h à 19h

Calendrier 2026 - 2027 3 EME ANNEE

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1	Rentrée 13h	1		1	Toussaint	1	Stage long	1	Jour de l'an	1	Stage long	1	Vacances d'hiver	1		1	Fete du travail	1	Stage complémentaire
2		2		2	Stage long	2		2		2	Stage long	2		2		2		2	
3		3		3	Stage long	3		3		3		3		3		3	Stage long	3	
4		4		4		4		4	Stage long	4		4		4		4	Stage long	4	
5		5	Stage long	5		5		5	Stage long	5		5		5	Stage long	5		5	
6		6	Stage long	6		6		6		6		6		6	Stage long	6	Ascension	6	
7	Stage court	7		7		7	Stage long	7		7		7		7		7	Pont	7	DE MSP
8		8		8		8	Stage long	8		8	Stage long	8	Stage long	8	Rattrapages	8		8	
9		9		9	Stage long	9		9		9	Stage long	9	Stage long	9		9		9	
10		10		10	SESA	10		10		10		10		10		10	Stage long	10	
11		11		11	Armistice 1918	11		11	Stage long	11		11		11		11	Stage long	11	
12		12	Stage long	12		12		12	Stage long	12		12		12	Stage long	12		12	
13		13	Stage long	13		13		13		13		13		13	Stage long	13	Rendu mémoire écrit	13	
14	Stage court	14		14		14	Stage long	14		14		14		14		14		14	DE Soutenances orales mémoires
15		15		15		15	Stage long	15		15	Stage long	15	Stage long	15		15		15	
16		16		16	Stage long	16		16		16	Stage long	16	Stage long	16		16		16	
17		17		17	Stage long	17		17		17	Révisions	17	MSP 1 avec étudiants-patients P2	17		17	Lundi de Pentecôte	17	
18		18		18		18		18	Stage long	18		18		18		18	Stage long	18	
19		19	Stage long	19		19		19	Stage long	19		19		19	Vacances de printemps	19	MSP P2 jury P3 patients P1	19	
20		20	Stage long	20		20		20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21	Vacances de Noël	21	ECOS	21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22		22	Stage long	22	Stage long	22		22		22	
23		23		23	Stage long	23		23		23	Stage long	23	Stage long	23		23		23	
24	FGSU	24		24	Stage long	24		24		24	Examens S5	24		24		24	Stage long	24	
25		25		25		25	Noël	25	Stage long	25		25		25		25	Stage long	25	
26		26	Vacances de la Toussaint	26		26		26	Stage long	26		26		26	Vacances de printemps	26	Soutenances blanches mémoires	26	
27		27		27		27		27		27		27		27		27		27	
28	Stage long	28		28		28		28		28		28		28		28		28	Vacances d'été
29	Stage long	29		29		29		29		29		29	Lundi de Pâques	29		29		29	
30		30		30	Stage long	30		30		30		30	Stage long	30		30		30	
		31		31		31		31				31				31			

Texte réglementaire relatif aux études préparatoires du Diplôme d'Etat de Psychomotricien

ARRETE

Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

NOR: MESP9821350A Version consolidée au 29 juillet 2013

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le secrétaire d'Etat à la santé,

Vu le décret n° 74-112 du 15 février 1974 modifié portant création du diplôme d'Etat de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1975 relatif au programme des deuxième et troisième années d'enseignement préparant au diplôme d'Etat de psychorééducateur ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux modalités de passage de deuxième en troisième année ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1976 relatif aux épreuves et à la délivrance du diplôme d'Etat de psychorééducateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 1988 relatif à l'examen de passage en deuxième année d'études de psychomotricité ;

Vu l'avis de la commission des psychomotriciens du Conseil supérieur des professions paramédicales ;

Vu l'arrêté du 6 août 2004 relatif aux études préparatoires au Diplôme D'Etat de Psychomotricité ;

TITRE Ier : DE LA SCOLARITE

Article 1

La date de la rentrée scolaire est fixée pour chacune des trois années de formation par le directeur de l'institut de formation en psychomotricité après avis du conseil technique. Elle doit intervenir au plus tard la première semaine du mois d'octobre.

Article 2

La présence des étudiants à l'ensemble des enseignements pratiques et des stages est obligatoire, sous réserve des dispositions de l'article 4 du présent arrêté. Les élèves doivent également suivre de façon régulière les enseignements théoriques.

Article 3

Pour chaque année scolaire, une franchise maximale de quinze jours ouvrés peut être accordée aux étudiants par le directeur après avis du conseil technique pour raison dûment motivée. Tout congé de maladie ou congé pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical.

Article 4

En cas de maternité, les étudiantes sont tenues d'interrompre leur scolarité pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à seize semaines, soit six semaines avant l'accouchement et dix semaines après.

Article 5

L'étudiant(e) qui, pour raison de santé, pour un départ au service national, pour maternité ou pour cas de force majeure appréciée par le directeur du centre de formation, interrompt ses études en cours d'année scolaire peut les reprendre l'année suivante ou à son retour à la vie civile. Il ou elle conserve le bénéfice des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques, ainsi que des stages antérieurement validés. Cette reprise n'est pas considérée comme un redoublement.

Article 6

Un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité.

Article 7

o Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le directeur de chaque institut de formation adresse annuellement au directeur général de l'agence régionale de santé la liste des élèves exclus du centre.

TITRE II : DE L'ENSEIGNEMENT

Article 8

Les études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien comportent des enseignements théoriques, des enseignements théorico-cliniques, des enseignements pratiques organisés en modules ainsi que des stages mentionnés à l'annexe I du présent arrêté. Les enseignements et les stages sont répartis de la manière suivante :

1° Première année : six modules théoriques : 1. Santé publique, notions élémentaires de pathologie médicale, chirurgicale et de pharmacologie clinique, notions sur la pédagogie et sur le système scolaire et éducatif français ; 2. Anatomie ; 3. Physiologie neuromusculaire et notions de neurophysiologie ; 4. Psychologie ; 5. Psychiatrie ; 6. Psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages d'information et d'observation.

2° Deuxième année : cinq modules théoriques : 1. Anatomie fonctionnelle, physiologie et physiopathologie ; 2. Pédiatrie ; 3. Psychologie ; 4. Psychiatrie ; 5. Psychomotricité ; 6. Un module théorico-clinique de psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages de psychomotricité.

3° Troisième année : un module théorique : 1. a) Anatomie fonctionnelle ; b) Législation, éthique et déontologie, responsabilité ; c) Psychiatrie ; d) Psychologie ; e) Psychomotricité ; un module théorico-clinique de psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages de psychomotricité.

Article 9

Les modules théoriques, théorico-cliniques et pratiques sont évalués selon des modalités fixées à l'annexe I du présent arrêté. Les contrôles donnent lieu à une notation. Les stages font l'objet d'une validation.

Article 10

Sous réserve des dispositions de l'article 3, les étudiants doivent obligatoirement se soumettre aux évaluations. En cas d'absence pour motif dûment justifié à un ou plusieurs des contrôles, l'étudiant doit s'y soumettre à nouveau avant le début de l'année scolaire suivante.

Article 11

Pour être admis de première en deuxième année et de deuxième en troisième année les étudiants doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
2. Avoir validé les stages de l'année considérée.

Article 12

A l'issue de la troisième année pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du diplôme d'Etat, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° Avoir obtenu une note moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois modules théoriques, théorico-clinique et pratique sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
- 2° Avoir validé les stages.

Article 13

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.

Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.

L'épreuve de rattrapage se déroule, pour les deux premières années, avant la rentrée scolaire. Elle se déroule pour la troisième année au moins six semaines avant les épreuves finales du diplôme d'Etat.

Article 14

Lorsqu'un stage n'a pas été validé, l'étudiant bénéficie d'un stage de rattrapage organisé avant la fin de l'année scolaire dans des conditions définies par le directeur de l'institut de formation après avis du conseil technique.

Article 15

L'étudiant qui, à l'issue des épreuves ou des stages de rattrapage, ne satisfait pas aux conditions définies aux articles 11 ou 12 redouble l'année considérée.

Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations réalisées et des stages effectués au cours de l'année.

TITRE III : DU DIPLÔME D'ETAT

Article 16

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien est organisé par le directeur de l'institut de formation en psychomotricité de la région où est situé l'institut de formation en psychomotricité. Deux sessions d'examen ont lieu chaque année aux dates fixées par le directeur de l'institut. La seconde session est réservée aux candidats ayant échoué à la première session ou n'ayant pu s'y présenter pour cas de force majeure apprécié par le président du jury.

Article 17

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le préfet de région nomme les membres du jury, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Le jury est présidé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant [*Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)*]. Il comprend, outre le président :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un médecin possédant des connaissances particulières dans le domaine de la psychomotricité ; - deux psychomotriciens.

Deux des membres du jury doivent faire partie de l'équipe enseignante ou assurer des fonctions de maître de stage auprès des étudiants.

Par ailleurs, les membres du jury ne peuvent siéger lors de la soutenance d'un mémoire dont ils ont assuré la direction.

En tant que de besoin le jury peut se constituer en groupe d'examineurs.

Article 18

Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le dossier de candidature à l'examen est composé des pièces énumérées à l'annexe II du présent arrêté. Le directeur de l'institut de formation en psychomotricité procède à l'inscription du candidat après vérification du dossier de candidature.

Article 19

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien consiste :

1° En une épreuve de mise en situation professionnelle auprès d'une personne à l'exclusion des candidats de l'année en cours, dont la durée est comprise entre quarante-cinq minutes et une heure et qui est précédée d'un temps de préparation de vingt minutes. Cette épreuve est notée sur 20 points ;

2° En la présentation et la soutenance, pendant une durée maximum de quarante-cinq minutes, du mémoire mentionné aux articles 12 et 18. Cette épreuve est notée sur 20 points. Ce mémoire dont la direction est assurée dans les conditions définies à l'annexe I peut être entrepris à compter de la deuxième année de scolarité. Sa soutenance doit intervenir au plus tard dans l'année qui suit le succès à l'épreuve de mise en situation professionnelle.

Article 20

La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Article 21

- Modifié par Arrêté 2004-08-06 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien - art. 1 - JORF 11 septembre 2004

Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des épreuves visées à l'article 19, sans note inférieure à 8 pour chacune des deux épreuves et sans note moyenne des modules de troisième année inférieure à 10.

Article 22

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

En cas d'échec à la première session de l'examen, les candidats qui ont présenté les deux épreuves peuvent se présenter à la deuxième session pour subir la ou les épreuves pour laquelle ou lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 8 sur 20, en adressant une nouvelle demande d'inscription au directeur de l'institut de formation en psychomotricité trente jours avant la date fixée pour l'examen. En cas d'échec à la deuxième session, ils peuvent être autorisés à redoubler leur troisième année dans les conditions définies à l'article 6. Dans ce cas, ils peuvent conserver le bénéfice de la note moyenne des modules de troisième année et de la note obtenue à l'une des deux épreuves du diplôme d'Etat pour laquelle ils auraient obtenu la moyenne.

Article 23

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

La liste des candidats admis à l'examen, établie par ordre alphabétique, est affichée à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale [*Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)*].

Article 24

Le diplôme d'Etat de psychomotricien est délivré par le préfet de région, au vu du procès-verbal de l'examen, aux candidats déclarés admis par le jury.

TITRE IV : DES DISPENSES DE SCOLARITE.

Article 25

- o Modifié par l'arrêté du 13 juin 2013 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Sont dispensées de la première année d'études en vue du diplôme d'Etat de psychomotricien les personnes titulaires des diplômes suivants et ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année : -validation du premier cycle des études médicales ;

- licence ou maîtrise de psychologie ;
- diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière ;
- diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ;
- diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- certificat de capacité en orthophonie ;
- certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés ;
- licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- diplômes mentionnés en annexe de l'article A. 212-2 du code des sports et mentionné à l'article D. 212-35 du code des sports ;
- diplôme de maître d'éducation physique ;
- certificat de capacité d'orthoptiste.

Article 26 o Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 préparatoires au
diplôme d'Etat de psychomotricien

Les candidats visés ci-dessus doivent déposer auprès du directeur de l'institut de formation compétent, au plus tard un mois au moins avant la date de l'examen de passage, un dossier conforme à l'annexe III du présent arrêté.

TITRE V : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 27

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux élèves admis en première année d'études en septembre ou en octobre 1998.

Article 28

Les dispositions des arrêtés du 17 décembre 1975 relatif au programme des deuxième et troisième années d'enseignement préparant au diplôme d'Etat de psychorééducateur, du 30 décembre 1975 relatif aux modalités de passage de deuxième en troisième année et du 16 décembre 1976 relatif aux épreuves et à la délivrance du diplôme d'Etat de psychorééducateur restent applicables aux élèves ayant commencé leur scolarité au plus tard en 1997, jusqu'à la proclamation des résultats de la seconde session du diplôme d'Etat de psychomotricien organisée en 2000. Les élèves admis en formation en 1997 et non admis à passer en deuxième année sont admis à redoubler dans le cadre des dispositions de la nouvelle réglementation.

Article 29

L'arrêté du 4 mai 1988 relatif à l'examen de passage en deuxième année d'études de psychomotricité est abrogé à compter du 1er novembre 1998.

Le premier alinéa de l'article 5 de l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien est abrogé à la date de parution du présent arrêté.

Article 30

Les arrêtés mentionnés à l'article 28 seront abrogés à compter du 31 décembre 2000.

Article 31

Le directeur général de la santé et la directrice de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes

Annexe 1

Modifié par Arrêté du 6 août 2004 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien, v. init.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Préambule

Les trois années de préparation au diplôme d'État de psychomotricien doivent permettre aux étudiants d'acquérir : des connaissances théoriques (médicale, en sciences humaines et spécifiques), la maîtrise de techniques psychomotrices sur le terrain et une certaine disponibilité corporelle personnelle.

Pour cela la formation est décomposée en modules qui correspondent à ces trois aspects (théorie, stage et pratique). Le contenu de ces modules ainsi que les procédures d'évaluation respectent un juste équilibre entre, d'une part, les différentes matières et, d'autre part, les aptitudes écrites, orales et cliniques des étudiants.

L'objectif de la **première année**, outre l'acquisition des bases fondamentales dans chacune des disciplines, est orienté vers le fonctionnement du sujet normal à tous les âges de la vie. Les premiers éléments de pathologie sont évoqués et les outils thérapeutiques sont schématiquement présentés.

La **deuxième année** a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques d'évaluation et de soins. Les stages permettent aux étudiants d'accompagner un professionnel dans ses interventions tant auprès d'enfants ou d'adolescents nécessitant des soins qu'avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

La **troisième année** est orientée vers le processus de professionnalisation. La prise en charge psychomotrice des adultes et des personnes âgées est approfondie. Au cours des stages, l'étudiant expérimente directement ses outils thérapeutiques. Les enseignements sont orientés vers les réalités professionnelles (déontologie, études de cas, projets thérapeutiques, synthèses).

Enfin, les épreuves du diplôme d'État permettent de juger l'étudiant dans une situation la plus proche possible de la réalité de l'intervention clinique. Le mémoire constitue la synthèse de l'application des connaissances acquises sur une question spécifique à la psychomotricité qu'il s'agisse d'un concept ou d'une question clinique.

1. L'organisation générale des études

Les études préparatoires au diplôme d'État de psychomotricien comprennent des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques organisés en modules ainsi que des stages.

L'ensemble de la formation se déroule sur trois ans et comprend un volume horaire total de 2 522 heures auquel s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique ainsi que le volume horaire consacré au suivi pédagogique des étudiants.

La première année comprend six modules théoriques et un module pratique de psychomotricité de 712 heures au total. Le volume horaire des stages en première année est de 80 heures.

La deuxième année comprend cinq modules théoriques, un module théorico-clinique et un module pratique de psychomotricité, de 645 heures au total.

La troisième année est constituée d'un module théorique, d'un module théorico-clinique et d'un module pratique de psychomotricité de 485 heures au total.

Le volume horaire des stages en seconde et en troisième année est au total de 600 heures sur les deux années avec un minimum de 200 heures en seconde année. Les stages de troisième année sont effectués en articulation avec le module clinique.

L'enseignement pratique de psychomotricité fait l'objet de modules spécifiques de 150 heures chaque année.

Un enseignement d'anglais de 60 heures par année et une initiation à l'informatique représentant un volume horaire de 20 heures minimum par année sont assurés par l'institut.

2. Les enseignements théoriques (1 392 heures)

Ils ont pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise des concepts sur lesquels se sont construites les matières enseignées et la connaissance des différentes approches existantes. Ces enseignements comprennent les enseignements pratiques ou dirigés d'anatomie et de physiologie de 35 heures au total dispensés au cours des deux premières années. La répartition des enseignements entre cours magistraux, travaux dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par les équipes enseignantes.

3. Les enseignements pratiques (450 heures)

Généralités

L'enseignement pratique en première, deuxième et troisième année doit être réalisé en groupe n'excédant pas vingt-cinq étudiants. Il est lié aux domaines étudiés, en s'appuyant sur des démonstrations pratiques ou des illustrations utilisant divers supports (audiovisuels, etc...). Il peut être complété par divers échanges (débat, conférences).

Première année

Pour la formation pratique de psychomotricité en première année, l'étudiant doit découvrir sur lui-même l'organisation des fonctions psychomotrices de base et leur évolution.

Cette formation pratique dispensée par les instituts doit mettre en application les grands concepts et notions étudiés dans le programme théorique en prenant soin d'intégrer les rapports entre motricité, personnalité et vécu. Outre les aspects techniques des exercices envisagés, on insistera sur :

- la compréhension et la verbalisation des consignes ;
- la prise de conscience et le vécu des situations proposées ou imposées ;
- les aspects relationnels engagés ;
- l'évaluation de l'évolution personnelle de l'étudiant.

En plus des exercices classiques de psychomotricité l'étudiant devra approcher une méthode de relaxation et pratiquer différentes méthodes ou techniques d'expression.

Une utilisation pédagogique de la vidéo est fortement recommandée.

Deuxième et troisième années

La formation pratique de deuxième et de troisième année pourra être répartie par chaque institut en fonction de l'organisation des enseignements théoriques et de stages, sur l'ensemble des deux années.

Pour la formation pratique de psychomotricité en deuxième année, il est indispensable que des tests psychomoteurs soient pratiqués et que l'étudiant soit entraîné aux techniques d'entretien et d'observation spécifiques à la psychomotricité (pratique des bilans entre étudiants). L'accent doit être mis sur les conclusions du bilan et sur l'élaboration du projet thérapeutique, de sa mise en application et de son évolution. Des techniques spécifiques seront expérimentées.

La pratique en troisième année est un approfondissement des différentes méthodes de rééducation et de thérapie. Une partie est réservée au bilan psychomoteur sur des individus sains et malades. Les étudiants doivent également enrichir leur pratique personnelle notamment en relaxation. La formation pratique doit être le lieu privilégié de la réflexion pré-professionnelle et du lien entre la théorie et la clinique observée pendant les stages.

4. Les enseignements théorico-cliniques (études de cas, 100 heures)

100 heures devront être réparties sur la deuxième et la troisième année et consacrées à l'étude des points suivants :

- L'étude de l'anamnèse ;
- Lecture du dossier ;
- Synthèse ;
- Conduite du traitement ;
- Le bilan psychomoteur en particulier ;
- Le projet thérapeutique ;
- Les résultats et conclusions.

5. Les stages (680 heures)

Les stages en première année

En première année, il s'agit essentiellement de stages d'information et d'observation effectués en liaison étroite avec l'enseignement théorique et permettant à l'étudiant d'acquérir une bonne connaissance de l'enfant normal et de son développement de la naissance à l'âge de six ans.

Ces stages se déroulent en crèche, halte-garderie, PMI, école maternelle, cours préparatoire.

Deux rapports de stage seront rédigés par l'étudiant en prenant en compte la population observée, l'outil d'observation, les résultats de l'observation et les liens avec l'enseignement théorique et succinctement le fonctionnement de l'institution.

Les stages en deuxième et troisième année

Les stages doivent se répartir sur les deux années en relation avec la charge d'enseignement théorique et pratique de chaque année. L'étudiant doit effectuer deux types de stages :

1. Des stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques dans différents types d'institutions. Diverses classes d'âge sont couvertes par ces stages (durée 200 heures).
2. Un ou plusieurs stages d'initiation et d'apprentissage thérapeutique (durée 400 heures minimum).

Les stages doivent être accomplis sur des terrains de stage agréés par les ARS. L'encadrement est assuré par des psychomotriciens ayant exercé pendant au moins 3 ans.

L'ensemble des stages doit être préparé, suivi et évalué. L'institut doit avoir une démarche pédagogique auprès des maîtres de stages. La présentation des stages aux étudiants dans le cadre de l'enseignement théorique est obligatoire. La validation des stages est effectuée par le centre de formation après avis du maître de stage consigné, dans le livret scolaire.

6. L'évaluation des enseignements théoriques, cliniques et pratiques

Au cours de chaque année de scolarité, dans le cadre du contrôle continu, les modules sont validés selon trois catégories de contrôle :

- des contrôles portant au choix du centre sur des interrogations orales, des notes de rapport de stages, des études de dossiers, des examens pratiques (C1). Ces contrôles ont lieu durant **toute l'année scolaire** ;
- un contrôle écrit, en **février (C2)** ;
- un contrôle écrit portant sur l'ensemble du programme, en **fin d'année (C3)**.

Pour chacune des catégories de contrôles et en fonction du module concerné, il est fixé un pourcentage de notation par rapport à la note globale du module.

Enfin, pour chacun des modules, il est fixé un coefficient de notation par année.

Les modalités d'organisation des contrôles visées aux trois alinéas précédents sont définies conformément aux dispositions du tableau synthétique ci-dessous (no 8).

7. Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement de l'étudiant et sur son développement personnel au cours de la scolarité, en vue d'une meilleure intégration des connaissances nécessaires pour l'obtention du diplôme d'État.

Le volume horaire se situe entre 120 et 150 heures à répartir sur les trois années. Une part importante de ce volume horaire est réservée au suivi des mémoires.

8. Tableau synthétique sur les enseignements et les modalités d'évaluation de la scolarité

3eme année

Ensembles modulaires								
1. Module théorique								
	a) Anatomie	30		50	50		8	1
	b) Législation	25			100		8	1
	c) Psychiatrie	50			100		8	2
	d) Psychologie	60			100		8	2
	e) Psychomotricité	120		50	50		8	3
2. Module théorico clinique	Psychomotricité	50		100			8	4
3. Module pratique	Psychomotricité	150		100			8	4
	Sous-total	485	400					
	Total général	1 842	680					
Épreuve du diplôme d'État								
Mise en situation professionnelle							8 sur 20	
Mémoire							8 sur 20	

Autres enseignements obligatoires hors programme :

- Anglais : 60 heures ;
- Initiation à l'informatique : 20 heures ;

Ces enseignements ne sont pas évalués.

Suivi pédagogique : 120 à 150 heures à répartir sur les trois années.

9. Le mémoire

Au cours de la troisième année, l'étudiant rédige un mémoire qui porte sur un sujet relatif à la psychomotricité, le texte n'excède pas 80 pages ; dans ce cadre l'étudiant doit faire la preuve de sa capacité à synthétiser des références bibliographiques heuristiques en psychomotricité. Une partie clinique peut faire partie du document. Le mémoire doit être élaboré sous la conduite d'un maître de mémoire choisi par l'étudiant et agréé par le directeur de l'institut.

Annexe II

Relative aux pièces composant le dossier des candidats ayant suivi la scolarité dans un institut de formation en psychomotricité agréé pour la préparation au diplôme d'État de psychomotricien.

1. Une demande d'inscription sur papier libre, rédigée par le candidat, indiquant l'année choisie pour la soutenance du mémoire ;
2. Une fiche d'État civil ;
3. Le dossier constitué lors de l'entrée dans l'institut ;
4. Le livret scolaire avec les attestations de validation des stages et des modules ;

Annexe III

Relative aux pièces composant le dossier des candidats au diplôme d'état de psychomotricien dispensés de scolarité et admis à se présenter à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année

1. Une demande d'inscription à l'examen, sur papier libre, rédigée par le candidat ; 2. Une fiche d'état civil ;
3. La photocopie certifiée conforme de l'un des diplômes admis en dispense de scolarité aux termes de l'article 25 du présent arrêté.

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie,

Pour le ministre et par délégation : La directrice de l'enseignement supérieur, F. Demichel Le secrétaire d'Etat à la santé,

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de la santé, J. Ménard

Les stages

Les stages en troisième année (conformément au texte réglementaire régissant les études en psychomotricité) Périodes de stage :

Le stage court se déroulera les lundis et mardis de septembre à mai.

Le Service Sanitaire en santé sera organisé avec une promotion infirmier de l'IFSI : la semaine préparant l'action en santé se déroulera en avril 2025 ; l'action en santé se déroulera en octobre 2025 et sera évaluée dans le cadre de la compétence "conseil et formation" en S5.

Le stage court se déroulera sur deux semaines au mois de septembre.

Le stage optionnel se déroulera sur une semaine au mois de juin

Typologie des stages :

L'étudiant doit effectuer deux types de stages, répartis sur la 2ème et la 3ème année de formation.

1. Des **stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques** dans différents types d'institutions. Diverses classes d'âge et handicaps ou pathologies ont couvertes par ces stages (durée 200 heures minimum).
2. Un ou plusieurs **stages d'initiation et d'apprentissage thérapeutique** (durée 400 heures minimum).
 - Au moins un stage long sera effectué auprès des **enfants** et un stage long auprès d'**adultes** ou de personnes âgées.
 - Au moins un stage long sera effectué auprès de patients **verbaux** et un stage long auprès de patients **non-verbaux** (post AVC, soins palliatifs, polyhandicap...)
 - Au moins un stage long sera effectué auprès d'une population présentant des **difficultés psycho-affectives** (CNP, CNPP) nécessitant une mise en œuvre importante de la relation thérapeutique et une adaptation interactionnelle de la part de l'étudiant, dans une dynamique de soins à long terme et un stage long dans une visée rééducative (SSR, libéral) auprès de patients présentant des **altérations fonctionnelles / neuromotrices**, avec des objectifs concrets de prise en charge dans une dynamique à court / moyen terme.

L'objectif de ces modalités est la diversification du parcours de stage par la variété de l'approche soignante et des postures de soignant en lien.

La validation du parcours de stage doit OBLIGATOIREMENT être effectuée par un formateur AVANT que la fiche de renseignement ne soit réalisée et transmise au secrétariat.

Accompagnement et évaluation des stages :

Un bilan de fin de stage, s'appuyant d'une part sur l'auto-évaluation par l'étudiant et d'autre part sur l'évaluation des compétences professionnelles par le tuteur de stage, est réalisé.

Sur la base des appréciations de ces compétences par le tuteur de stage d'une part, et à la condition que les heures de stage effectuées soient suffisantes, le stage est validé ou non par l'IFP.

Il est obligatoire d'avoir validé les stages de troisième année pour se présenter aux épreuves de Diplôme d'Etat. Tout stage non validé devra être réalisé à nouveau de manière à acquérir les compétences qui n'ont pas pu l'être lors du stage initial. L'accompagnement pédagogique de l'IFP par rapport aux stages se décline ainsi sous une forme collective, dans des groupes de vécu de stage, et comporte également une élaboration réflexive individuelle, abordée lors des entretiens de suivi pédagogique.

Un lien téléphonique et par mailing est entretenu entre l'IFP et les terrains de stage. Des visites peuvent être effectuées en cas de nécessité.

Objectifs de stage	Approches des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques	Initiation et apprentissage thérapeutiques
Volume horaire minimal obligatoire	200 heures	400 heures
Deuxième année	<u>Stage long</u> : 100 heures (1 jour par semaine) Institutions spécialisées : CMPP, IME, IMP, IMPRO, libéral etc... <u>de préférence avec une population enfant ou adolescent</u> <u>Stage court</u> : 70 heures (2 semaines) <u>Stage SESA</u> : 25 heures Action pluridisciplinaire en santé publique.	<u>Stage long</u> : 70 heures
Troisième année	<u>Stage court</u> : 70 heures (2 semaines) Population d'un âge différent de celle rencontrée en stage long <u>Stage court optionnel</u> : 35 heures (1 semaine) Stage complémentaire, en vue de préparer la MSP du DE ou de découvrir un champ d'exercice nouveau. <u>Stage SESA</u> : 10 heures Action pluridisciplinaire en santé publique.	<u>Stages longs</u> : 340 heures (2 jours par semaine) Institutions spécialisées ou libéral, <u>un des stages est stage support du mémoire</u> de fin d'études
Volume horaire recommandé	240 heures (+35 h optionnelles) +35h de SESA	410 heures

Le Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SESA) :

L'IFP participe à cette action de santé publique, conjointement à une promotion infirmier de l'IFSI d'Orléans. En début de second semestre (S4), des TD de présentation seront organisés entre les étudiants infirmiers et psychomotriciens en amont de la semaine préparant l'action en santé visée. Cette semaine se déroulera dans le courant du mois d'avril. L'action en santé par elle-même se déroulera en début de troisième année (S5). Ce travail sera alors évalué dans le cadre de la compétence "conseil et formation" devant être validée en cours de troisième année.

Echéancier des rendus principaux 2026-2027

(ce document peut être soumis à modifications)

Documents administratifs

Rendu	Date
Feuille d'évaluation du stage court	1 octobre 2026
Attestation du référent de mémoire. Lettre manuscrite de demande d'inscription à la présentation du Diplôme d'Etat remise sous enveloppe.	4 décembre 2026
Attestation d'informations du patient.	8 janvier 2027
Feuille évaluation de stage S5	29 janvier 2027
Document psychomotricien(ne)s connu(e)s	11 mars 2027
Feuilles d'évaluation de stage S6	5 mai 2027
Rendu mémoire Livret de stage Feuille de suivi de mémoire Autorisations de diffusion Autorisation de parution des résultats	13 mai 2027

Documents relatifs aux stages

Documents relatifs au mémoire

Documents relatifs au DE

Dates et modalités des évaluations

Modalité d'examen	Date
Evaluation Flyers Philia 10% Module 2	6 novembre 2026
Evaluation transversale de TP 1 50 % Module 3 Exercice rédactionnel sur table à l'IFP	12 novembre 2026
Exposé Oral SESA 10% Module 2	25 novembre 2026
Etude de cas Contrôle continu de psychomotricité théorique Exercice rédactionnel sur table à l'IFP 25 % Module 1e	25 novembre 2026
Présentation du poster 25 % Module 1e	8 janvier 2027
ECOS 30 % Module 2	21 et 22 janvier 2027
Evaluation de fin de semestre 5 50 % Module 1a – Anatomie 100 % Module 1b - Législation 100 % Module 1c – Psychiatrie 100 % Module 1d – Psychologie 50 % Module 1e – Psychomotricité théorique Devoirs écrits sur table prenant la forme de questions de réflexion, de QROC, de QCM ou d'étude de cas.	Du 24 au 26 février 2026
Contrôle continu d'anatomie Examen oral 50 % Module 1a	Du 10 au 26 février 2026
MSP 50 % Module 2	17 et 18 mars 2026
Evaluation transversale TP 2 50% Module 3 Exercice rédactionnel sur table à l'IFP	11 mars 2027

MODULE 1A

ANATOMIE FONCTIONNELLE

Anatomie Fonctionnelle



Enseignant et/ou formateur :
Kinésithérapeutes et autres formateurs



23h de CM, TD, TP et travail personnel de
l'étudiant **aux semestres 5 et 6**

Objectifs du cours

Faire les liens entre les éléments d'anatomie étudiés au cours des deux années précédentes, et les troubles neuromoteurs et orthopédiques.

Contenu de l'enseignement

Développement et troubles moteurs :

- **Compétences motrices de l'enfant :** Evolution motrice fonctionnelle (redressement, équilibration, locomotion)
- **Etude des formes cliniques les plus fréquentes des troubles neuromoteurs de l'enfant, de l'adulte et de la personne âgée :** hypotonie, hypertonie, asymétrie posturale, attitudes pathologiques
- **Etude des traitements préventifs et curatifs des troubles orthopédiques :**
 - o Anomalies ostéoarticulaires
 - o Luxation congénitale de la hanche : adaptation du muscle aux longueurs imposées
 - o Laxité ligamentaire
 - o Correction et maintien des postures

Travaux dirigés :

- **Techniques de mobilisation active et passive :** enfant et adulte
- **Techniques d'examen des principaux muscles :** triceps sural, adducteurs, ischio-jambiers, rotateurs internes et pronateurs du membre supérieur, fléchisseurs des hanches
- **Techniques d'examens neuromoteurs et modes d'évaluation**
- **Techniques de rééducations spécifiques**

Compétences attendues à l'issue du cours :

Avoir des connaissances sur les liens entre les éléments d'anatomie étudiés au cours des deux années précédentes, et les troubles neuromoteurs et orthopédiques.

Anatomie Fonctionnelle – Partie 2



Enseignant et/ou formateur :
ergothérapeute et orthoprothésiste



7h de CM, TD, TP et travail personnel de
l'étudiant **aux semestres 5 et 6**

Objectifs du cours

Repérer les positions vicieuses et les aides techniques mal réglées ou non adaptées

Connaître les différents appareillages, leurs fonctions et les mobilisations recommandées en fonction de leur type

Contenu de l'enseignement

- Présentation du métier d'ergothérapeute
- Importance du positionnement sur le plan fonctionnel, orthopédique, cognitif : station debout, station assise, installation au sol
- Présentation des différents appareillages et de leurs conceptions
- Apport de l'appareillage et des aides techniques
- Conseils ergonomiques / Ajustement du matériel

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir des connaissances sur les liens entre les éléments d'anatomie étudiés au cours des deux années précédentes, et les mobilisations possibles

Savoir identifier les différentes aides techniques et savoir les utiliser au regard de la problématique des patients

MODULE 1B

LÉGISLATION, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE, RESPONSABILITÉ

Législation, éthique et déontologie, responsabilité



Enseignant et/ou formateur : enseignants universitaires, juriste, psychomotriciens, assistantes sociales



25h de CM, TD, et travail personnel de l'étudiant **au semestre 5**

Objectifs du cours

Permettre aux étudiants l'acquisition des notions générales sur le fonctionnement des juridictions françaises, sur les règles régissant les rapports entre employeur et salarié, ainsi que les connaissances sur le statut de la profession et les règles de responsabilité applicables.

Contenu de l'enseignement

1) Législation

a. Notions générales sur le système juridique français

Droit public, droit privé

Généralités et principes fondamentaux

Les juridictions en France

b. Législation du travail

Secteur privé : Contrat de travail, Conventions collectives

Secteur public : Fonction publique, Notion de statut

c. Législation sociale

Aide sociale

La sécurité sociale

La MDPH

2) Ethique et déontologie

Diversité des cultures

Droits de l'Homme

Droits de l'enfant

Secret professionnel

Confidentialité

Ethique dans la recherche médicale et biologique

Bonnes pratiques en recherche clinique

Numérique en santé

3) Responsabilité

Rôle et champ de compétences des psychomotriciens

Textes régissant la profession

Notions sur la responsabilité civile, pénale et administrative

4) La formation continue

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir acquis des notions générales sur le fonctionnement des juridictions françaises, sur les règles régissant les rapports entre employeur et salarié, ainsi que les connaissances sur le statut de la profession et les règles de responsabilité applicables.

MODULE 1C

PSYCHIATRIE

Psychiatrie adulte



Enseignant et/ou formateur : médecins psychiatres, infirmières exerçant en psychiatrie, psychothérapeute sexologue, psychomotriciens...



50h de CM, TD, et travail personnel de l'étudiant **aux semestres 5 et 6**

Objectifs du cours

Permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en psychiatrie de l'adulte et de la personne âgée. Faire les liens entre pathologies et thérapeutiques à médiation corporelle (pertinence/choix de la médiation) et les pathologies où la symptomatologie implique directement le corps.

Contenu de l'enseignement

Présentation de la sémiologie psychiatrique selon le DSM V.

- Troubles anxieux
- Troubles du spectre de la schizophrénie et autres troubles psychotiques
- Troubles bipolaires
- Troubles dépressifs
- Troubles obsessionnels compulsifs
- Troubles liés au traumatisme et aux stress
- Troubles à symptomatologie somatique et apparentés
- Troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments
- Troubles de l'alternance veille-sommeil
- Dysfonctions sexuelles
- Dysphorie liée au genre
- Troubles disruptifs, du contrôle des impulsions et des conduites
- Troubles liés à une substance et troubles addictifs
- Troubles neurocognitifs
- Troubles de la personnalité
- Troubles paraphiliques
- Autres troubles mentaux
- Troubles des mouvements induits par les médicaments et autres effets indésirables des médicaments
- Conduites addictives

Pharmacologie des troubles psychiatriques.

Les médiations en psychiatrie.

Compétences attendues à l'issue du corps

Avoir acquis les connaissances nécessaires au psychomotricien, de la psychiatrie de l'adulte et de la personne âgée. Faire les liens entre pathologies et thérapies à médiation corporelle (pertinence/ choix de la médiation) et les pathologies où la symptomatologie implique directement le corps.

MODULE 1D

PSYCHOLOGIE

Psychologie



Enseignant et/ou formateur : psychologues cliniciens ou enseignants universitaires



12h de CM, TD, et travail personnel de l'étudiant **aux semestres 5 et 6**

Objectif du cours

Connaitre le point de vue de la psychologie développementale du sujet, pour une meilleure approche thérapeutique des patients.

Contenu de l'enseignement

L'identité : permanence et évolution, rapport avec les identifications, point de vue psychogénétique et psychosocial, notions de modèles, rôles et statuts.

Les identifications, perspective psychogénétique.

Capacité d'autoévaluation et d'évaluation de son action. Estime de soi

Empowerment / pair aidance

Cohérence/ cohésion d'équipe/ complémentarité

Compétences attendues à la fin du cours

Avoir acquis des connaissances sur la psychologie développementale du sujet, pour une meilleure approche thérapeutique des patients.

Psychologie évolutive du corps



Enseignant et/ou formateur : psychomotriciens,
enseignants universitaires



4h de CM au semestre 6

Objectif du cours

Connaitre le point de vue de la psychologie du corps, pour l'approche thérapeutique des patients.

Contenu de l'enseignement

Psychologie évolutive du corps :

- Les concepts de schéma corporel et image du corps : de la neurologie à l'image inconsciente du corps
- L'image de soi : image propre, image sociale, représentation de soi.
- La valorisation culturelle du corps : du code au désir
- La connaissance du corps : analyse de son développement
- La différenciation entre le corps et le monde : la notion de frontière corporelle
- La perception de soi : la pleine conscience

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir acquis des connaissances sur la psychologie du corps, pour une meilleure approche thérapeutique des patients.

Psychologie : approche thérapeutique du groupe



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens



12h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 5**

Objectifs du cours

Connaitre le point de vue de la psychologie sociale, pour une meilleure approche thérapeutique des patients et une compréhension affinée du fonctionnement d'une équipe de soin.

Contenu de l'enseignement

Le groupe et ses organisateurs psychiques

- L'observation participante
- Différents types de groupe et différents courants théoriques
- Autorité et leadership
- Jeux de rôle
- Habiletés sociales
- Le rapport du sujet au cadre institutionnel.
- Le groupe thérapeutique,
- Le cadre du groupe comme tiers en tant que soutien et appui, ou la cadre maltraitant
- Le groupe pluridisciplinaire et la place de chacun
- Les différents types de management (participatif, autoritaire, démocratique...) -
L'organisation du groupe société (leader, indépendants...).

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir acquis des connaissances sur la psychologie sociale, pour une meilleure approche thérapeutique des patients et une compréhension affinée du fonctionnement d'une équipe de soin.

Psychopathologie aux différents âges de la vie (adultes et personnes âgées)



Enseignant et/ou formateur : Psychologues cliniciens



32h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant **aux semestres 5 et 6**

Objectif du cours

Connaitre les éclairages de la Psychopathologie aux différents âges de la vie, pour une meilleure approche thérapeutique des patients.

Contenu de l'enseignement

- La sénescence
- Les problématiques du vieillissement :
Vieillessement de la structure, vieillissement du sujet ; le temps subjectif, les différentes phases du processus de vieillissement (perte objectale et crise narcissique, travail de deuil, remaniement identificatoire, régression pulsionnelle)
- L'accompagnement des aidants
- Prise en charge psychologique de l'adulte : état-limites, burnout, dépression, post AVC, SEP...
- Accompagnement d'un public issu d'un parcours de migration
- Les risques psycho-sociaux

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir acquis des connaissances sur la Psychopathologie aux différents âges de la vie, pour une meilleure approche thérapeutique des patients.

MODULE 1E

PSYCHOMOTRICITÉ

Psychomotricité théorique – Méthodologie de rédaction du mémoire et groupes de réflexion



Enseignant et/ou formateur : Formatrices



29h de CM et TD aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Effectuer des recherches bibliographiques
- Développer des compétences méthodologiques de rédaction du mémoire en psychomotricité
- Savoir utiliser la méthodologie de rédaction et de préparation à la soutenance du mémoire de fin d'études
- Maîtriser les logiciels d'aide à la rédaction de la bibliographie
- Elaborer une problématique à partir d'une situation clinique
- Savoir élaborer un plan théorique répondant à sa problématique
- Méthodologie de rédaction de la présentation institutionnelle
- Recueillir des données théoriques et les mettre en forme aux normes APA
- Savoir rédiger des éléments cliniques suites à des observations de terrains
- Savoir présenter un contenu réflexif à l'oral - Présentation des liens théorico-cliniques
- Elaborer sur son travail et le remettre en question
- Maîtriser les outils d'aide à la rédaction (Zotero, Word...)

Contenu de l'enseignement

Méthodologie :

- Séance 1 : Présentation du travail de réflexion du mémoire et construire une problématique
- Séance 2 : Présentation et mise en application des normes APA dans un texte rédigé
- Séance 3 : Méthodologie de rédaction de la partie clinique du mémoire
- Séance 4 : présentation de la méthodo du poster
- Séance 5 : présentation poster
- Séance 6 : Méthodologie de rédaction de la discussion
- Séance 7 : Présentation du déroulé de la soutenance de mémoire
- Séance 8 : soutenance blanche

Groupes mémoires :

- Groupe 1 : décrire la situation de stage qui vous a questionné et qui est à l'initiative de votre questionnement. Présenter son thème de mémoire, sa problématique et donner 3 mots clefs. - Groupe 2 : Faire une présentation théorique des principaux points à aborder dans votre mémoire. Donnez les premières références bibliographiques.
- Groupe 3 : Présentation et réflexion sur la partie théorique du mémoire et sur sa rédaction
- Groupe 4 : Présentation et réflexion sur la partie discussion du mémoire et sur sa rédaction

Présentations orales :

- Présentation du poster
- Soutenance blanche

Compétences attendues à l'issue du cours

Savoir rédiger et présenter à l'oral un mémoire en psychomotricité selon une méthodologie pertinente

Psychomotricité théorique – Rédaction du bilan psychomoteur, d'une étude de cas et du projet de soins



Enseignant et/ou formateur : Formatrice IFP



1h30 de CM et TD **au semestre 5**

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques en psychomotricité
- Savoir utiliser la méthodologie de rédaction et de préparation à la présentation d'une étude de cas

Contenu de l'enseignement

- Editologie
- Méthodologie pour la construction d'un cas clinique :
 - Recueil des données
 - Mise en forme d'une anamnèse
 - Compte-rendu de bilan psychomoteur
 - Conclusion du bilan psychomoteur
- Synthèse des éléments supports au projet de soin
 - Elaboration des étapes du projet de soin
 - Présentation de cas clinique
- Méthodologie d'élaboration du projet de soins
- Choix et argumentation des médiations employées

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir rédiger et présenter un cas clinique

Psychomotricité théorique – Psychomotricité et interculturalité



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotricien



6h de CM aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

Acquérir des connaissances sur la place de la psychomotricité en dehors de l'Hexagone.

Comprendre l'impact de la culture dans le soin psychomoteur.

Contenu de l'enseignement

Au travers de cas clinique, comprendre l'impact de la culture sur le profil psychomoteur d'un individu. Prendre en considération la culture d'un individu dans l'approche thérapeutique.

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir des connaissances sur la place de la psychomotricité en dehors de l'Hexagone.

Savoir aborder l'autre en prenant en compte sa culture.

Bibliographie

MILA DEMARCHI, J. (2008). De profesion psicomotricista. Buenos Aires : Ed. Mino y Davila.

Psychomotricité théorique – Le projet de soins en psychomotricité : le choix des médiations – Groupe ou individuel ?



Enseignant et/ou formateur :
Formatrices IFP



5h de CM **au semestre 5**

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité
- Apprendre à utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin ou de rééducation
- Adapter la médiation de travail à un projet de soin ou de rééducation
- Apprendre à évaluer un projet de soin ou de rééducation, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global
- Projet de soins et choix de médiations
- Les médiations corporelles
- Le jeu, "le jouer" comme médiation en psychomotricité
- Apprendre à évaluer un projet de soin ou de rééducation, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires pour chacun dans le projet global

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin ou de rééducation
- Savoir adapter la médiation de travail à un projet de soin ou de rééducation
- Savoir évaluer un projet de soin ou de rééducation, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global

Psychomotricité théorique – Le projet de soins en psychomotricité dans le champ de la psychiatrie adulte



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens



11h de CM et TD aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité, dans le champ de la psychiatrie adulte
- Apprendre à utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
- Indications de travail en groupe ? Indications de travail en individuel ?
- Adapter la médiation de travail à un projet de soin avec des personnes adultes présentant une pathologie psychique
- Apprendre à évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
- Savoir adapter la médiation de travail à un projet de soin
- Savoir évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global

Psychomotricité théorique – Le projet de soins en psychomotricité auprès des personnes âgées



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens



20h de CM, TD et TP aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité, dans le champ de la « personne âgée »
 - Apprendre à utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
 - Apprendre à évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global et/ou individuel
 - Indications de travail en groupe ? Indications de travail en individuel ?
 - Le projet de soins et le parcours de soins en gériatrie
 - La fragilité du sujet âgé
 - Les troubles cognitifs en gériatrie
 - La marche et les chutes chez la personne âgée
 - L'équilibre, ses troubles chez le sujet âgé. Prise en charge des troubles de l'équilibre : prévention et rééducation ; séance individuelle et séance de groupe
- Réaliser des transferts
- Utilisation de l'aide à la marche
 - L'accompagnement en soins palliatif

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin ou de rééducation
- Savoir adapter la médiation de travail à un projet de soin ou de rééducation.
- Savoir évaluer un projet de soin ou de rééducation, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global

Module 1e

Psychomotricité théorique – Le projet de soins en psychomotricité de patients

présentant des troubles suite à des atteintes neurologiques



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens



12h de CM, TD et TP aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité, dans le champ de la personne présentant des troubles suite à des atteintes neurologiques
- Apprendre à utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
- Indications de travail en groupe ? Indications de travail en individuel ?
- Adapter la médiation de travail à un projet de soin avec des personnes présentant des troubles suite à des atteintes neurologiques
- Apprendre à évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global et/ou individuel

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité.
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin ou de rééducation.
- Savoir adapter la médiation de travail à un projet de soin ou de rééducation.
- Savoir évaluer un projet de soin ou de rééducation, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global

Module 1e

Psychomotricité théorique – Le projet de soins en libéral



Enseignant et/ou formateur :
Formatrices IFP



3h30 de CM et TD au semestre 6

Objectifs du cours

- Situer les spécificités de l'exercice en libéral
- Savoir organiser le travail du psychomotricien avec les partenaires de santé du réseau
- Apprendre à utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
- Indications de travail en groupe ? Indications de travail en individuel ?
- Adapter la médiation de travail à un projet de soin avec des enfants ou adolescents ou adultes présentant des troubles psychomoteurs
- Apprendre à évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global et/ou individuel

Contenu de l'enseignement

L'installation en libéral : les différents modes d'exercices, les démarches et institutions administratives

L'exercice à plusieurs praticiens au sein d'un même cabinet, quelles modalités ?

Réflexion autour de l'installation : quels outils, quel matériel d'évaluation et de prise en charge ?

L'exercice en libéral : pluralité des cas cliniques ou spécialisation du professionnel ?

Le travail « secondaire » du psychomotricien en libéral :

- le lien avec les familles, comment créer une alliance thérapeutique ?
- les rédactions de bilans et l'élaboration des séances, un travail à ne pas négliger dans l'organisation.

Les professions de soins/les réseaux avec lesquelles le psychomotricien peut être amené à échanger concernant ses patients. Comment articuler les différentes prises en charge d'un même patient ?

Le psychomotricien en libéral et l'Education Nationale : les différentes modalités d'aménagements pouvant concerner les enfants à l'école. Quels sont les liens que peut avoir le psychomotricien avec l'école ?

Réflexion autour de la pratique en libéral :

- Quelle est la spécificité de la psychomotricité en regard des autres professions ?
- Les notions clés de la réussite d'une prise en charge : le ludique, la nouveauté, la régularité, le soutien, la gratification
- Les pièges à éviter dans sa pratique professionnelle en libéral : l'isolement, le manque de remise en question, le burn-out, etc...

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité, dans un exercice en libéral
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin ou de rééducation
- Savoir adapter la médiation de travail à un projet de soin ou de rééducation
- Savoir évaluer un projet de soin ou de rééducation, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global avec les partenaires de santé et les familles

Module 1e

Psychomotricité théorique – Le projet de soins en psychomotricité dans le champ de la pédopsychiatrie



Enseignant et/ou formateur :
Formatrice IFP



15h30 de CM et TD aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité, dans le champ de la pédopsychiatrie

- Apprendre à utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
- Indications de travail en groupe ? Indications de travail en individuel ?
- Adapter la médiation de travail à un projet de soin avec des enfants ou adolescents présentant des troubles psychiques
- Apprendre à évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global et/ou individuel
- Découvrir les différentes méthodes comportementales : ABA, TEACH...

Contenu de l'enseignement

La spécificité de la psychomotricité en pédopsychiatrie : les apports de la psychomotricité au sein de l'équipe pluridisciplinaire

Comment articuler évaluation et projet de soins en pédopsychiatrie ? Réflexion autour des médiations les plus utilisées : pataugeoire, snoezelen, équitation, « packing » / enveloppements, etc...

L'avenir de la psychomotricité en pédopsychiatrie : évolution et perspectives

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
- Savoir adapter la médiation de travail à un projet de soin
- Savoir évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global

Module 1e

Psychomotricité théorique – Le projet de soins en psychomotricité dans le champ du polyhandicap



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens



8h de CM, TD et TP **aux semestres 5 et 6**

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité, dans le champ du polyhandicap
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
- Indications de travail en groupe ? Indications de travail en individuel ?
- Adapter la médiation de travail à un projet de soin avec des enfants ou adolescents ou adultes présentant un polyhandicap
- Apprendre à évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global et/ou individuel

Contenu de l'enseignement

- Approche historique, étiologique et sémiologique du polyhandicap
- Evaluation psychomotrice : observation psychomotrice et bilan (l'échelle de développement psychomoteur de Brunet-Lezine, les niveaux d'évolution motrice de Le Métayer, les grilles d'évaluation neuro-psychomotrice de Vaivre-Douret)
- Penser le projet de soins (indications, cadre et dispositif)
- Spécificité de la thérapie psychomotrice auprès des sujets polyhandicapés
- Propositions de médiations appropriées aux thérapeutiques psychomotrices auprès des sujets polyhandicapés : sensibilisation à la stimulation basale d'Andréas Frohlich et au concept Snoezelen
- Apport de Benoit Lesage sur l'utilisation de la danse thérapie et du dialogue corporel avec les sujets polyhandicapés. Intérêts de la balnéothérapie, et équithérapie
- Vignettes cliniques
- Travail avec les familles
- Douleur et mortalité chez le sujet polyhandicapé
- Réflexion sur le processus d'individuation, et de construction subjective dans le cadre de la grande dépendance

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin ou de rééducation
- Savoir adapter la médiation de travail à un projet de soin ou de rééducation.
- Savoir évaluer un projet de soin ou de rééducation, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global

Module 1e

Psychomotricité théorique – Les troubles de l’oralité



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens – Orthophoniste -
Kinésithérapeute



4h de CM et TD au semestre 6

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques dans l’élaboration d’un projet de soin personnalisé en psychomotricité, dans le champ du jeune enfant
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin
- Adapter la médiation de travail à un projet de soin avec des jeunes enfants ; - Travail avec les familles et partenaires de santé
- Apprendre à évaluer un projet de soin, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet individuel
- Les troubles de l’oralité

Compétences attendues à l’issue du cours

- Savoir développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin ou de rééducation
- Savoir adapter la médiation de travail à un projet de soin ou de rééducation.
- Savoir évaluer un projet de soin ou de rééducation, apprendre à dégager des objectifs intermédiaires dans le projet global

Module 1e

Psychomotricité théorique – Le projet de soins en oncologie



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens



3h de CM et TD au semestre 6

Objectifs du cours

- Développer des compétences méthodologiques dans l'élaboration d'un projet de soin personnalisé en psychomotricité, dans le champ de l'oncologie
- Savoir utiliser les résultats du bilan psychomoteur pour dégager les axes de travail du projet de soin

Contenu de l'enseignement

- Présentation de la spécificité de l'approche en oncologie
- Evaluer et sortir des axes de thérapeutiques auprès de cette population spécifique

Compétence attendue à l'issue du cours

Connaitre la spécificité de l'approche en oncologie

Module 1e

Psychomotricité théorique – Psychomotricité et sport de haut niveau



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens



3h30 de CM et TD **au semestre 6**

Objectifs du cours

Déterminer le rôle du psychomotricien auprès de sportif de haut niveau

Contenu de l'enseignement

- Présentation de la spécificité de l'approche des athlètes de haut niveau
- Evaluer et sortir des axes de travail auprès de cette population spécifique

Compétence attendue à l'issue du cours

Connaitre la spécificité de l'approche du sport de haut niveau

Psychomotricité théorique – Initiation à la recherche clinique



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotricien chercheur



3h de TD au semestre 5

Objectifs du cours

- S'approprier la démarche IMRAD
- Savoir analyser un article scientifique publié dans une revue internationale

Contenu de l'enseignement

- Lecture d'un article scientifique en anglais apportant des connaissances en psychomotricité
- Savoir relever les éléments importants de l'introduction et de la revue de littérature
- Savoir analyser les résultats et comprendre les statistiques
- Identifier les éléments importants de la discussion
- Faire une synthèse des données et les savoirs les transposer à la clinique psychomotrice

Compétences attendues à l'issue du cours

Comprendre et appliquer les données issues d'un article de recherche international afin de faire progresser sa pratique professionnelle

MODULE 2

PSYCHOMOTRICITÉ THÉORICO- CLINIQUE

Module 2

Psychomotricité théorico-clinique



Enseignant et/ou formateur :
Formatrices IFP et Psychomotriciens



29h de TD et TP aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Identifier les éléments pertinents d'une anamnèse et les éléments importants pour la compréhension du profil psychomoteur du patient
- Connaitre et savoir utiliser de manière pertinente les différents outils d'évaluation : épreuves et bilans psychomoteurs
- Développer son sens de l'observation clinique dans le cadre d'épreuve standardisé et dans des situations écologiques
- Savoir restituer à l'oral et à l'écrit les éléments importants de présentation d'un cas clinique

Contenu de l'enseignement

- Présentation de vignettes cliniques par les enseignants et les étudiants
- Réflexion théorico-cliniques sur les thématiques :
 - o De l'anamnèse
 - o De la rédaction du bilan
 - o Du projet thérapeutique
 - o Des modalités de prises en charge
 - o De la progression des séances
- Mise en pratique et élaboration de situations rencontrées en stage

Compétences attendues à l'issue du cours

- Maîtriser les différentes épreuves et bilans psychomoteurs
- Réaliser une observation psychomotrice
- Savoir rédiger et présenter une étude de cas et un bilan psychomoteur

Module 2

Psychomotricité théorico-clinique – Analyse des pratiques et Vécu de stage



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens, Psychologues,
Formatrices



9h de CM et TD aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Permettre à l'étudiant de prendre du recul sur son engagement face au patient
- Analyser le contenu des séances proposées en stage long,
- Elaborer autour de situations difficiles
- Préparer l'insertion dans la vie professionnelle

Contenu de l'enseignement

- Analyse des pratiques en demi-promotion
- Vécu de stage
- Reprise des contenus et élaboration orale autour des bonnes pratiques
- Groupe de parole et retour d'expérience sur l'insertion dans la vie professionnelle

Compétences attendues à l'issue du cours

- Capacité de l'étudiant à prendre du recul sur son engagement face au patient
- Capacité de l'étudiant à analyser le contenu des séances proposées en stage long
- Avoir acquis des outils pour travailler les savoirs être en séances, avoir la capacité de réflexivité du futur professionnel

Module 2

Psychomotricité théorico-clinique – Simulation en santé



Enseignant et/ou formateur :
Formatrices IFP



2h au semestre 5

Objectif du cours

Exercer les étudiants sur une situation professionnelle peu expérimentée sur les terrains de stage

Contenu de l'enseignement

- Outils pédagogique immersif
- Acquérir des compétences pratiques dans un environnement contrôlé
- S'exercer sur une situation professionnelle peu expérimentée sur les terrains de stage

Compétences attendues à l'issue du cours

- Vulgariser le contenu du bilan psychomoteur pour le rendre compréhensible par le parent
- Reformuler en cas d'incompréhension de certains éléments
- Expliquer l'intérêt du suivi psychomoteur
- Obtenir l'adhésion pour la poursuite du soin psychomoteur
- Recueillir les inquiétudes et les questionnements éventuels du parent
- Respecter le rythme des échanges, adopter une posture d'écoute
- Faire preuve d'empathie
- S'exprimer de manière claire
- Structurer et organiser son discours

Module 2

Psychomotricité théorico-clinique - SESA



Enseignant et/ou formateur :
Formatrices IFP – Formateurs IFSI



10h au semestre 6

Objectifs du cours

- Comprendre les enjeux contemporains de la santé publique et de l'exercice en équipe pluriprofessionnelle
- Adopter une posture réflexive, éthique et collaborative dans le cadre de leur futur exercice professionnel
- S'impliquer activement dans des actions de promotion de la santé, de prévention et d'éducation thérapeutique
- Développer des compétences transversales indispensables à leur pratique : communication, responsabilité, gestion de conflit, etc.

Contenu de l'enseignement

- Temps de préparation de l'action en santé en collaboration avec les étudiants infirmiers
- Réalisation d'une action de prévention en santé sur le terrain

Compétences attendues à l'issue du cours

- Collaborer efficacement avec les autres professionnels de santé dans une logique de complémentarité, de respect mutuel et de coordination des soins
- Adopter une communication claire, adaptée et bienveillante dans toutes les interactions professionnelles
- S'initier à la gestion de projet

MODULE 3

PSYCHOMOTRICITÉ PRATIQUE

Module 3

Psychomotricité pratique – Relaxation : Conscience corporelle et représentation du corps



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciens – Enseignants en
pleine présence



25h de TP aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Présentation et entraînement aux méthodes de relaxation Jacobson, à la sophrologie et à la méditation de pleine conscience
- S'interroger personnellement sur son propre fonctionnement psychomoteur
- Découvrir la prise de conscience du corps

Contenu de l'enseignement

- Présentation, pratique et approfondissement de la sophrologie
- Présentation, pratique et approfondissement de la méthode Jacobson
- Présentation, pratique et approfondissement de la méthode de pleine présence
- Présentation, pratique et approfondissement des techniques de gestion du stress
- Sémiologie du tonus en relaxation
- La position du thérapeute

Compétences attendues à l'issue du cours

- Comprendre les méthodes et leurs spécificités
- Maîtriser l'évaluation et la méthode
- Se situer dans une relation d'aide
- Affiner la conscience de son corps
- Accéder à une détente corporelle
- Verbaliser son vécu corporel et émotionnel
- Percevoir le dialogue tonico-émotionnel et l'empathie
- Pouvoir s'adapter au niveau tonique, postural et rythmique

Bibliographie

SOUBIRAN G. COSTE (1974). Psychomotricité et relaxation psychosomatique. Broché.
GUIOSE M. (2002-2003). La relaxation dynamique psychomotrice. Vernazobres Grego.

Psychomotricité pratique – Médiation théâtre



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotricienne



42h de TP aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- D'un point de vue personnel : Expérimenter une nouvelle pratique parfois redoutée. Développer son aisance d'expression verbale, sa concentration, sa mémoire, son imagination, sa créativité... ainsi que ses qualités relationnelles en termes d'adresse à l'autre et d'écoute, au niveau verbal et non-verbal
- D'un point de vue professionnel : Découvrir une médiation particulière pouvant être proposée tant chez le jeune enfant, les ados, les et adultes. Comprendre en quoi le théâtre peut offrir un cadre spatio-temporel nettement défini – et donc un contenant sécurisant – permettant d'expérimenter sans danger une liberté corporelle, d'imagination et d'y jouer toute une palette d'émotions et de sensations par le biais de l'expression verbale et non verbale des différents personnages incarnés
- Apprendre également quelques outils au niveau de la posture professionnelle et relationnelle face aux patients (en individuel et en groupe)

Contenu de l'enseignement

Première session :

Création du groupe de classe avec des jeux de mise en mouvement et en voix - Exercices divers visant à développer la clarté de son expression verbale, la conscience de son corps dans l'espace et dans son interaction avec l'autre, sa concentration, sa mémoire et d'ouvrir les portes à une imagination spontanée.

- Abord du théâtre de texte : comment le texte participe au message que l'on veut transmettre ? comment les mots peuvent-ils aussi desservir notre communication et relation à l'autre ? Comment le corps, l'intention, la tonalité vont donner des sens différents aux mots ?

Deuxième session :

Abord plus en détail de la création d'un échauffement pour créer une séance de théâtre Travail similaire que la première session (autour des émotions, de la communication) mais en donnant de plus en plus de place à l'improvisation et à la créativité propre de chacun à l'intérieur d'écritures et représentations collectives.

Essais de mises en situation dans des cadres thérapeutiques fictivement recréés.

Compétences attendues à l'issue du cours

- Mieux comprendre les intérêts et les limites de la pratique théâtrale, tant professionnellement que personnellement
- Commencer à développer tous les aspects cités dans le premier point des objectifs du cours et en particulier sa qualité d'adresse et d'écoute qui seront primordiales en situation professionnelle tant vis-à-vis des patients que des collègues de travail
- Pouvoir puiser dans les diverses expériences vécues lors de ce cours une matière à exploiter dans le cadre d'un travail de psychomotricien avec des enfants ou des adultes
- Avoir profité de ces deux sessions pour vivre des moments agréables et de cohésion de groupe

Psychomotricité Pratique – Rythme et corps



Enseignant et/ou formateur :
Infirmière - Danseuse



12h de TP aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Être dans l'accueil de soi-même et du groupe – être dans l'être plutôt que dans le *faire* introduit par un temps de relaxation – respiration
- Exploration corporelle à partir de différentes propositions faisant suite à différentes expériences (outils utilisés par des chorégraphes contemporains / outils issus de ma formation danse thérapie)
- Sensibilisation des étudiants et introduction aux concepts de la *gestalthérapie* à l'aide d'expérientiels corporels
- Apports *d'outils* qui pourraient-être repropoés dans leur pratique quotidienne
- Temps d'accueil et d'*écoute de soi* afin de vivre pleinement l'exercice proposé et pouvoir restituer au groupe l'expérience vécue et ce à 3 niveaux : cognitif/pensée – émotions – sensations/corps
- Expérimenter le *corps en relation* ; le corps conscient et présent (prise de conscience de l'ici et maintenant), le *corps en mouvement et son langage* afin développer l'écoute et l'observation de l'Autre indispensable dans la pratique de la thérapie
- Sur les temps de danse africaine travail plus spécifique autour des appuis/ l'ancrage au sol, déséquilibre, dissociation haut et bas du corps, coordination des hémicorps droite et gauche, travail sur l'approche musicale le rythme et les temps avec la présence d'un musicien en live, le lâcher-prise corporel amenant à la notion de plaisir à danser

Contenu de l'enseignement

Différents temps ponctuent l'intervention :

- Un temps d'accueil avec un petit temps de relaxation – que j'appelle aussi centration puis expériences corporelles par deux, en groupe selon le type de propositions.
- Temps de feed back par binôme et en grand groupe pour y associer de la théorie et mes expériences de travail (Apports cliniques coanimation de 2 groupes danse thérapie dans un service de pédopsychiatrie)
- Temps d'apprentissage d'une chorée avec explication de la danse ses origines, à quelle occasion elle est dansée, pays d'origine....

- Temps de retour au calme avec des étirements avec des mouvements que j'emprunte au yoga dernier
- Temps de feed back avec les étudiants puis élaboration à partir du contenu proposé d'une fiche pédagogique pour chacune de mes interventions qui est transmise à l'institut de formation

Compétences attendues à l'issue du cours

- Favoriser et développer l'écoute de soi et des autres pendant les différentes propositions d'expériences corporelles et surtout le partage/échanges lors des feed back en grand groupe : enjeux corporels, enjeux relationnels, enjeux émotionnels
- Attente autour d'un engagement de l'étudiant lors des différents exercices proposés et ceci dans la bienveillance et avec sérieux (« Nous sommes toujours au travail » dans nos métiers de thérapeute)
- En réflexion pour moi possibilité d'élaboration d'une fiche – questionnaire à remplir par l'étudiant à la fin de mon intervention

Bibliographie

Perls F « La faim, le moi et l'agressivité »
 Perls F, Hefferline R, Goodman P « Gestalt thérapie »
 Delisle G « La relation d'objet en gestalt thérapie »
 Masquelier C « Le grand livre de la gestalt »
 Masquelier Savatier C « Comprendre et pratiquer la gestalt thérapie »
 Petit M « La gestalt thérapie de l'ici et maintenant »
 Ginger S « La gestalt l'art du contact » « La gestalt une thérapie du contact »
 Salathé N « Psychothérapie existentielle : une perspective gestaltiste »
 Ruella F **psychomotricienne et gestalt thérapeute** « Le corps comme conscience : approche corporelle et développementale de la psychothérapie »

Module 3

Psychomotricité Pratique – Le jeu en psychomotricité



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotriciennes – Formatrices
IFP



9h de TP et de travail personnel de
l'étudiant **aux semestres 5 et 6**

Objectifs du cours

- Apprendre et maîtriser la médiation jeu
- Améliorer ses connaissances autour de la constitution du parcours psychomoteur

Contenu de l'enseignement

- Au travers d'une mise en pratique, savoir observer les comportements de l'enfant au travers du jeu.
- Différencier les différentes manières de jouer.
- Identifier les fonctions psychomotrices dans les différents types de jeu
- Construire un parcours psychomoteur en fonction des objectifs du patient et savoir l'adapter

Compétences attendues à l'issue du cours

Apprendre et maîtriser l'apport du jeu comme outil d'évaluation des fonctions psychomotrices, et comme médiation thérapeutique en psychomotricité

Module 3

Psychomotricité Pratique – Vécu, privation motrice et vieillesse



Enseignant et/ou formateur :
Formatrice IFP



2h de TP au semestre 5

Objectifs du cours

Expérimenter en situation de vie réelle les différents types de handicap moteur et/ou sensoriel.

Contenu de l'enseignement

Au travers de différents simulateurs ou en utilisant des aides techniques, effectuer des mises en situations du quotidien

Mise en situation expérimentale autour de l'utilisation d'outils spécifiques liés à une situation corporelle avec des contraintes motrices et sensorielles

Compétence attendue à l'issue du cours

Avoir pris conscience des difficultés quotidiennes des personnes en situation de handicap

Module 3

Psychomotricité Pratique – Contact et Toucher



Enseignant et/ou formateur :
Formatrices IFP - Kinésithérapeute



11h de TP aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Acquérir des outils théoriques permettant d'appréhender les enjeux du toucher dans la relation de soins et plus particulièrement en psychomotricité
- Toucher et conscience du corps
- Toucher et sensorialité
- Toucher et émotion
- Toucher, être touché, se laisser touché : réflexions autour de l'implication corporelle du psychomotricien dans la rencontre
- Initiation au massage bébé
- Connaître les différentes façons de porter l'enfant avec et sans matériel

Contenu de l'enseignement

Mise en pratique à partir situations variées permettant d'explorer la rencontre corporelle :

- o Le toucher dans le "prendre soin"
- o Le toucher dans le jeu
- o Le toucher dans la danse
- o Le toucher dans la mobilisation/ relaxation
- o Le portage

Compétences attendues à l'issue du cours

S'initier aux différents types de toucher dans la relation thérapeutique et mieux appréhender les effets du toucher sur les patients en fonction des pathologies.

Bibliographie

- Montagu. A, la peau et le toucher, un premier langage, seuil, 1971
- Clerget. J, la main de l'autre, le geste, le contact et la peau, Eres2006
- Charpentier E, le toucher thérapeutique chez la personne âgée, de Boeck supérieur, 2014

Psychomotricité Pratique – Corps et relation



Enseignant et/ou formateur :
Psychologue – Danse thérapeute



4h de TP aux semestres 5 et 6

Objectifs du cours

- Percevoir son propre corps au travers du mouvement libre
- Développer la conscience de l'instant présent
- Être attentif aux perceptions du corps, aux ressentis physiques mais aussi émotionnels
- Approfondir la connaissance de soi, la confiance en soi
- Jeux et enjeux de la relation à l'autre, travailler sur l'aller vers, l'accueil, la confiance, définir ses propres limites, se respecter
- Explorer le "donner" et le "recevoir" dans la relation à l'autre

Contenu de l'enseignement

- Exploration du mouvement libre, conscience corporelle, improvisation dansée, rythme, respiration
- Relation à l'autre, travail sur l'écoute, la bienveillance, le regard, la présence, le contact, le toucher.
- Relation aux autres, dynamique collective et appartenance au groupe
- Relaxation, détente, retour à soi

Compétences attendues à l'issue du cours

- Faire des liens entre les explorations corporelles et relationnelles et la pratique psychomotrice
- Être plus à l'aise dans son corps et oser le lâcher prise
- Pouvoir offrir une présence plus consciente, qualitative et attentive à l'autre

Psychomotricité pratique – Voix



Enseignant et/ou formateur :
Psychomotricienne



2h de TP **au semestre 6**

Objectifs du cours

RESSENTIR les liens entre attitude corporelle et voix, perception et expérimentation des effets psychocorporels des comptines

UTILISER les signaux vocaux et corporels, émis et reçus, dans la relation au jeune enfant ou à la personne en difficulté (souvent plus sensible à l'infra-verbal qu'à la signification des mots).

Contenu de l'enseignement

Prise de conscience :

- De la voix (tessiture, timbre...)
- Du corps (rythme, fréquences...)
- De la respiration (phrasé, ancrage...)

Exercices de :

- Relaxation corporelle et vocale
- Expression de la voix parlée et chantée dans un corps habité

Expérimentation de l'intérêt des comptines traditionnelles dans le développement psychomoteur de l'enfant.

Approche sensorielle de l'anatomie et de la physiologie de la voix.

Aide à la mise en place d'ateliers de chant et de travail vocal adapté aux âges et aux difficultés des personnes

Compétences attendues à l'issue du cours

Être plus à l'aise avec la voix parlée et chantée

Pouvoir utiliser rythme, comptines et chants dans les séances individuelles ou de groupe

Bibliographie

Eclats de voix, David Le BRETON

L'odyssée de la voix, Jean ABITBOL

Voix de l'inouï : le travail de la voix au Roy hart théâtre, Marianne Ginsbourger

Le moi-peau, Didier Anzieu (chapitre sur « l'enveloppe sonore »)

Psychomotricité pratique – Initiation aux actions de prévention en santé



Enseignant et/ou formateur :
Formatrices



22h de TD, TP et travail personnel de
l'étudiant

Objectifs du cours

Acquérir une démarche réflexive autour d'une problématique de santé et élaborer des séances de psychomotricité au regard du public accueilli

Contenu de l'enseignement

- Réaliser un support adapté à diffuser auprès du public concerné
- A partir de connaissances théoriques, élaborer un contenu de séances en psychomotricité adapté au public et à la problématique des personnes accueillies
- Réaliser plusieurs séances en psychomotricité avec une évolution et une adaptation du projet et du contenu des séances

Vous proposerez des séances auprès de 3 types de population différentes :

- Groupe Parkinson : séance de groupe proposée à des patients atteints de la maladie de Parkinson.
- Groupe PHILIA : ateliers de prévention en santé proposé à des familles sur le centre maternel.

Compétences attendues à l'issue du cours

- Savoir construire un projet psychomoteur dans la durée autour d'une problématique psychomotrice
- Savoir faire évoluer un projet et le contenu des séances

Module 3

Psychomotricité pratique – Formation aux gestes et soins d'urgences



Enseignant et/ou formateur :
Formateurs CESU



21h de TD et TP

Objectif du cours

Maîtriser les gestes et soins d'urgence

Contenu de l'enseignement

- Apprendre à sécuriser un environnement apprendre à reconnaître un état d'urgence vital
- Réaliser les gestes d'urgence

Compétences attendues à l'issue du cours

Maîtriser les gestes et soins d'urgence

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est disponible sur Moodle.

Il doit être connu et respecté de tous.

Une attestation de lecture sera signée par chaque étudiant en début d'année, rendant compte de sa connaissance et du respect de ce texte.

Le mot de la fin

Nous vous souhaitons une année riche d'expériences et de découvertes !

Les équipes pédagogique, administrative et de direction